



# BESCO

eCoNoDat<sup>®</sup>

eCoNoDat<sup>®</sup>  
CARE

Manuel Besco Affichage Tool

Version 2.0

[www.besco.be](http://www.besco.be)

find us on



## Inhoud

<b>GESTION DE VERSIONS</b> .....	<b>3</b>
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>4</b>
<b>1. LOGIN</b> .....	<b>5</b>
<b>2. APERÇU</b> .....	<b>5</b>
<b>3. SUPPLEMENTS</b> .....	<b>13</b>
<b>4. MON PROFIL</b> .....	<b>14</b>
<b>5. AFFICHES</b> .....	<b>19</b>

## Gestion de versions

Date	Version	Modifié
<b>4 octobre 2024</b>	1.0	Première version officielle
<b>27 janvier 2025</b>	2.0	Ajout d'une indication orange (2.Aperçu)
<b>07 mai 2025</b>	3.0	Ajout propre nomenclature et de ma page "Mon profil"

## Avant-propos

À partir du 1er mars 2024, l'affichage des tarifs sera obligatoire pour un grand nombre de prestataires et d'organismes de soins de santé. L'INAMI fournit des modèles d'affiches à cet effet. Mais les remplir et surtout les tenir à jour est une tâche qui prend beaucoup de temps. Surtout pour les hôpitaux ou les cabinets qui disposent de plusieurs salles d'attente et de plusieurs prestataires de soins. Grâce à notre outil d'affichage automatique, cette tâche peut être accomplie en quelques clics.

Cet outil combine les données de deux de nos modules Besco. Le module eCoNoDat pour les données relatives à la nomenclature. Et le module Care pour les informations nécessaires sur les prestataires de soins et les institutions de soins.



Pour les hôpitaux, les mutualités, les compagnies d'assurances et pour les entreprises de logiciels, **eCoNoDat**® constitue un outil incontournable pour l'information exhaustive et une interprétation optimale de la législation complexe et en perpétuelle mutation.

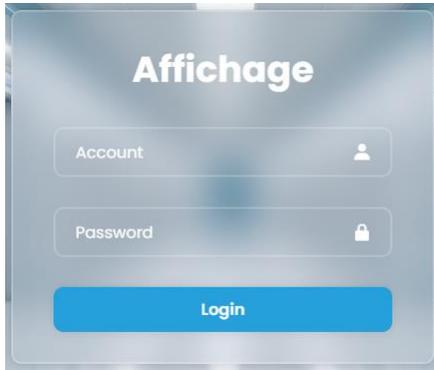
Finies les recherches laborieuses dans toutes sortes de dossiers papier: place aux possibilités de recherche et de filtrage pratiques qui font en sorte que tous les utilisateurs puissent avoir à leur disposition, sur leur écran ou sous la forme de rapports, les informations les plus diverses sur la nomenclature, et tout ça, en l'espace de quelques secondes.



Le module Care affiche les informations relatives aux prestataires de soins de santé et aux institutions, ce qui est important pour une tarification correcte. Outre la situation actuelle, un historique des années précédentes est disponible pour la vérification ou la (re)facturation.

## 1. Login

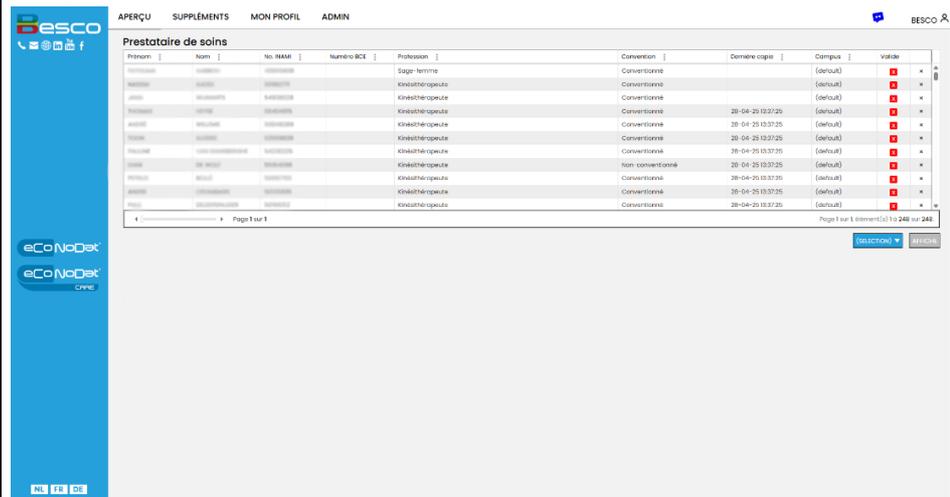
Vous accédez à notre outil Affichage par le biais du login que vous avez reçu. Vous pouvez introduire ces données sur [loginpage](#).



## 2. Aperçu

Aperçu

Le logo Besco peut toujours être utilisé pour revenir à l'écran d'accueil :



Menu aperçu

En haut de la page, vous trouverez deux champs différents. « Aperçu » et « Suppléments ».

Langue

L'outil d'affichage est disponible en néerlandais et en français. Appuyez sur la langue souhaitée pour changer de langue. Votre choix sera mémorisé lors de votre prochaine connexion.

## Support



Via l'enveloppe, vous pouvez contacter Besco à l'adresse électronique générale : [info@besco.be](mailto:info@besco.be). Vos questions et/ou suggestions seront transmises en interne au membre du personnel concerné et traitées dans les plus brefs délais.

## Notification des montants modifiés



Lorsque vous cliquez sur l'icône de notification, une fenêtre s'affiche avec les dates des listes de prix modifiées.

Si un changement de liste de prix est intervenu après l'impression ou l'affichage d'une affiche au sein de l'organisation, celle-ci doit être recrée car elle n'est plus valable.

## Compte connecté et déconnecté

Si vous regardez en haut à droite, vous trouverez le nom de votre compte connecté. À côté se trouve l'image d'un petit bonhomme. Lorsque vous cliquez dessus, vous avez la possibilité de vous déconnecter.

Besco 

Déconnexion

## Prestataires de soins

Prénom	Nom	No. INAMI	Numéro BCE	Profession	Convention	Dernière copie	Campus	Valide
...	...	...	...	Sage-femme	Conventionné	13-03-26 15:57:43	(default)	
...	...	...	...	Sage-femme	Conventionné	13-03-26 15:57:43	(default)	
...	...	...	...	Sage-femme	Conventionné	13-03-26 15:57:43	(default)	
...	...	...	...	Sage-femme	Conventionné	13-03-26 15:57:43	(default)	
...	...	...	...	Technologue orthopédique en biomécanique et orthésologie	Conventionné	28-04-25 13:03:32	(default)	
...	...	...	...	Dentiste généralist	Conventionné	09-10-25 09:49:23	(default)	
...	...	...	...	Audicien	Conventionné	19-05-25 11:25:44	(default)	
...	...	...	...	Audicien	Non-conventionné	19-05-25 11:25:44	(default)	
...	...	...	...	Audicien	Conventionné	19-05-25 11:25:44	(default)	
...	...	...	...	Audicien	Conventionné	19-05-25 11:25:44	(default)	
...	...	...	...	Audicien	Conventionné	19-05-25 11:25:44	(default)	

Dans la liste des prestataires de soins, quelques colonnes d'informations sont fournies pour chaque prestataire :

1. **Prénom**
2. **Nom**
3. **Numéro INAMI**
4. **Numéro BCE**
5. **Profession**
6. **Convention** : statut de la convention
7. **Dernière copie** : la dernière affiche sur laquelle figure ce prestataire de soins.
8. **Campus** : le campus où ce prestataire de soins est actif. Il peut s'agir d'un ou de plusieurs. Par défaut signifie que le prestataire de soins est lié au campus par défaut. Lorsque vous cliquez sur le prestataire de soins, la vue détaillée en bas de page vous indiquera quel est ce campus par défaut.
9. **Valide**: si une case verte cochée apparaît ici, cela signifie que la dernière affiche sur laquelle ce prestataire de soins est répertorié est toujours valide. S'il y a une croix rouge , cette dernière affiche n'est plus valide et doit être générée à nouveau. Une affiche peut être considérée comme invalide si le prix d'une affiche a changé depuis qu'elle a été rendue visible ou si le statut de conventionnement d'un prestataire de soins a changé et que ce statut n'est plus affiché correctement sur l'affiche imprimée. Si les heures d'un prestataire partiellement conventionné changent, vous devez en assurer vous-même le suivi. Un point d'exclamation orange apparaît lorsque l'affiche est créée entre la date d'adaptation du tarif et la date d'entrée en vigueur du tarif. L'affiche reprendra les nouveaux tarifs. Cette information sera également clairement affichée sur l'affiche.
10. Une croix noire figure dans la dernière colonne. En cliquant sur cette croix, vous supprimez le prestataire de soins de la liste. Vous pouvez le faire lorsqu'un prestataire de soins ne travaille plus pour vous.

Information par prestataire de soins

Si vous sélectionnez un prestataire de soins, vous pouvez voir une vue détaillée du prestataire de soins en dessous de la liste. Vous pouvez y saisir ou modifier le numéro BCE si nécessaire. Vous pouvez également sélectionner le campus et indiquer l'unité de supplément.

Le champ « campus » ne peut être modifié que pour les dentistes et les kinésithérapeutes.

La même chose pour le champ « R.C. Profession ». Pour les dentistes, vous pouvez également remplir le champ « Adresse siège social » (il s'agit de l'adresse du siège social).

Pour les autres professions, les rubriques « Campus », « R.C. Profession » et « Adresse siège social » sont indisponibles.

Numéro BCE	<input type="text" value="123456789"/>
(Assurance RC)	<input type="text" value="(Nom)"/>
	<input type="text" value="Adresse"/>
	<input type="text" value="(Couverture géo)"/>
Adresse du siège	<input type="text" value="(Si personne morale)"/>
Campus	
	<input type="checkbox"/> (Default) CSPO
	<input type="checkbox"/> CM Jodoigne
	<input type="checkbox"/> CM Wavre
	<input type="button" value="ENREGISTRER"/> <input type="button" value="PROPRE NOMENCLATURE"/>

Ici, vous pouvez également ajuster l'unité de supplément par prestataire de soins. Ceci n'est possible que s'il n'est pas ou partiellement conventionné.

Nomenclature	Montant	Supplément	Unité
Code nomenclature* : 301011	30,00 €	10,00	<input checked="" type="radio"/> € <input type="radio"/> %
Code nomenclature* : 371615,371571	54,50 €	10,00	<input checked="" type="radio"/> € <input type="radio"/> %
Code nomenclature* : 371593	74,50 €	10,00	<input checked="" type="radio"/> € <input type="radio"/> %
Code nomenclature* : 301593	74,50 €	5,00	<input type="radio"/> € <input checked="" type="radio"/> %
Code nomenclature* : 304393	56,00 €	5,00	<input type="radio"/> € <input checked="" type="radio"/> %
Code nomenclature* : 303590	14,00 €	5,00	<input type="radio"/> € <input checked="" type="radio"/> %
Code nomenclature* : 307031	15,50 €	5,00	<input checked="" type="radio"/> € <input type="radio"/> %

Pour les prestataires de soins partiellement conventionnés, vous pouvez également communiquer leurs heures de convention.

Conventionné	Non-conventionné
8-12u	13-17u

Une fois la modification effectuée, cliquez sur le bouton « Enregistrer ».

## Propre nomenclature

Il est désormais possible de sélectionner soi-même les numéros de nomenclature par prestataire de soins.

Une fois le prestataire de soins sélectionné, vous verrez apparaître le bouton « Propre nomenclature ». Lorsque l'on clique sur ce bouton, une fenêtre pop-up apparaît pour ajouter sa propre nomenclature au prestataire de soins sélectionné.

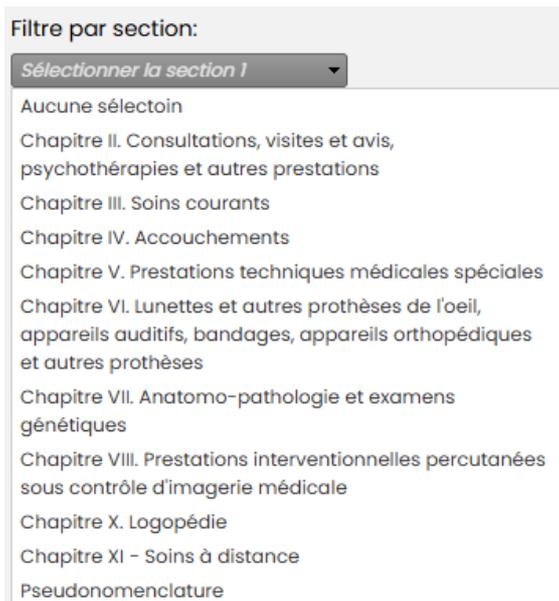
Il existe plusieurs façons de rechercher le numéro de nomenclature souhaité.

1. Description : une recherche peut être effectuée sur un mot, une partie d'un mot ou plusieurs mots. Vous pouvez introduire ici la description complète ou le code ou une partie de ces données. Vous pouvez également utiliser le caractère « % » (par exemple, cœur%valve) pour rechercher des mots composés.
2. Numéro de nomenclature : tapez un numéro de nomenclature (ou une partie d'un numéro de nomenclature). S'afficheront alors tous les numéros commençant par ce numéro.

Les résultats sont chargés dans une liste déroulante :

Vous pouvez également filtrer par article pour réduire les résultats de la recherche.

Les filtres sont situés tout en haut de la fenêtre pop-up.



Au début, une liste déroulante est visible pour filtrer la section 1. Lorsqu'on sélectionne un élément ici, une deuxième liste déroulante apparaît avec des options basées sur la sélection de la section 1. De nouveau, un élément peut être sélectionné dans la deuxième liste déroulante et une troisième liste déroulante apparaît après sélection. Les entrées de la deuxième liste déroulante sont les sous-articles de l'élément sélectionné dans la première liste déroulante. De cette manière, le filtrage peut se faire jusqu'à l'article 5.

Lorsqu'un ou plusieurs articles sont sélectionnés dans les filtres, vous pouvez également cliquer sur "recherche". Tous les numéros de nomenclature des articles sélectionnés sont chargés dans la liste déroulante des résultats.

Dans la liste déroulante des résultats, vous pouvez cocher les numéros de nomenclature souhaités.

Si la fenêtre pop-up s'ouvre, vous pouvez également ajouter un complément aux numéros de nomenclature sélectionnés pour un prestataire de soins conventionné ou partiellement conventionné.



Comme indiqué précédemment, le numéro de nomenclature sélectionné est ajouté au prestataire de soins pour lequel la fenêtre pop-up a été ouverte.

Une option permet également d'ajouter les numéros de nomenclature sélectionnés à plusieurs prestataires de soins.

Ajouter pour plusieurs prestataires de soins.

AJOUTER

- Check All
- ADELINE DEGRAVE
- ALEXANDRA RULOT
- ANN DEHERTOG
- ANNA DE RYNCK
- ARLIND VAN WINCKEL
- AUGUSTA DEBRABANDER
- BIRGIT VAN NOPPEN
- CÉCILE BRODSKY
- CHARLOTTE COCQUYT
- CLAIRE GIROUT
- DEMI NIEUWENHUIZEN

Lorsque cette option est cochée, une liste déroulante s'affiche avec tous les employés ayant la même profession que le prestataire de soins pour lequel la fenêtre pop-up s'est ouverte. On peut alors sélectionner les prestataires de soin. Les numéros de nomenclature de ces professionnels et les suppléments éventuels seront également ajoutés.

Les employés conventionnés sélectionnés ne se verront pas attribuer de supplément.

Des numéros de nomenclature peuvent être ajoutés en cliquant sur le bouton "ajouter".

Lorsque la fenêtre pop-up se ferme, une nouvelle liste des numéros de nomenclature choisis apparaît.

Nomenclature	Montant	Supplément	Unité
Code nomenclature: 101010-0	19,46 €	5,00	<input checked="" type="radio"/> € <input type="radio"/> % <input type="button" value="X"/>
Code nomenclature: 563570-563581	30,80 €		<input checked="" type="radio"/> € <input type="radio"/> % <input type="button" value="X"/>

Là encore, le supplément peut être modifié. Pour enregistrer cette modification, il faut cliquer à nouveau sur le bouton "Enregistrer". La nomenclature choisie peut également être supprimée. Pour ce faire, cliquez sur la croix noire dans la liste. Après avoir cliqué sur le bouton, la nomenclature disparaît de la liste. Pour cela, ne cliquez PAS sur enregistrer.

Une nouvelle page est ajoutée à l'affiche pour la nomenclature choisie.

Sélection du type d'affiche

Il est possible de générer différents types d'affiches.

Il existe plusieurs façons de générer des affiches :

1. **Sélection 1 par 1**: sélectionnez un prestataire de soins et cliquez sur le bouton « Affiche » en bas à droite de la liste. Une affiche sera alors générée pour le prestataire de soins sélectionné par campus.



2. **Sélection par profession**: sélectionnez une profession dans la liste des professions et cliquez sur le bouton « Affiche » en bas à droite de la liste. Des affiches distinctes peuvent maintenant être générées pour tous les prestataires de soins de santé appartenant au groupe de la profession choisie. Ces affiches seront créées par campus.

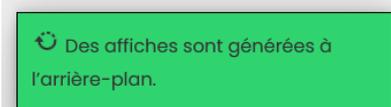


3. **Affiche de groupe** : sélectionnez une profession dans la liste, cochez « Affiche collective » et cliquez sur le bouton « Affiche ». Une affiche de groupe sera alors générée pour chaque campus.

Générer une affiche

Cliquez sur le bouton « Poster » pour générer le poster.

Le message ci-dessous s'affichera dans le coin inférieur droit.



Ensuite, l'affiche s'ouvrira dans un onglet/fenêtre séparé de notre navigateur.

### 3. Suppléments

Remplir les suppléments par catégorie professionnelle

Dans la liste déroulante, choisissez une profession pour laquelle vous souhaitez mettre à jour les suppléments.

Vous obtiendrez alors un aperçu de tous les numéros de nomenclature pertinents par catégorie professionnelle. Le taux le plus récent sera toujours lié à ces numéros de nomenclature.

Pour chaque numéro de nomenclature, vous complétez le **supplément éventuel**. Vous pouvez ensuite cocher les prestataires de soins auxquels ce supplément s'applique. La liste des prestataires de soins se trouve en bas de page. Il est également possible d'indiquer que le supplément s'applique à tous les prestataires de soins de ce groupe.

Lorsque vous remplissez le supplément, vous avez le choix entre un montant ou un certain pourcentage.

Lorsque vous avez terminé, cliquez sur le bouton « Enregistrer ».

Les prestataires de soins non/partiellement conventionnés peuvent facturer à leur patient un supplément en plus du ticket modérateur pendant leurs heures hors convention.

Explication : compléter le supplément par numéro de nomenclature et cocher les médecins pour lesquels ce supplément s'applique. Cliquez ensuite sur le bouton "Enregistrer".

☑️ **ENREGISTRER**

Spécialité (dentiste généraliste)

Code nomenclature\*: 30001  
Consultation ou cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 1<sup>er</sup> anniversaire

Montant: 30,00 €  
Supplément:  €  %

Code nomenclature\*: 37653,37657  
Examen buccal préventif jusqu'au 1<sup>er</sup> anniversaire

Montant: 54,50 €  
Supplément:  €  %

Code nomenclature\*: 37653  
Examen buccal annuel du 1<sup>er</sup> au 1<sup>er</sup> anniversaire

Montant: 74,50 €  
Supplément:  €  %

Code nomenclature\*: 30153  
Examen buccal annuel à partir du 1<sup>er</sup> anniversaire

Montant: 74,50 €  
Supplément:  €  %

Code nomenclature\*: 30493  
Observation(s) de cavité(s) sur 2 faces d'une dent à partir du 1<sup>er</sup> anniversaire

Montant: 84,00 €  
Supplément:  €  %

Code nomenclature\*: 30393  
Honoraires complémentaires pour utilisation de techniques adhésives pour obturation décorative(s) et/ou restauration, supports définitives, à partir du 1<sup>er</sup> anniversaire, par dent

Montant: 14,00 €  
Supplément:  €  %

Code nomenclature\*: 30703  
Première radiographie intra-buccale de dent ou de groupe de dents sur un même cliché, à partir du 1<sup>er</sup> anniversaire

Montant: 15,50 €  
Supplément:  €  %

<input type="checkbox"/>	Prénoms	Nom	No. INAMI	Numéro BCF	Profession	Qualification	Convention
<input type="checkbox"/>	BATFI	HENRI	3820548		Dentiste	Dentiste généraliste	Non-conventionné
<input type="checkbox"/>	CHABAL	HUGUES	3820548	3423 888 716	Dentiste	Dentiste généraliste	Partiellement conventionné
<input type="checkbox"/>	ALIN	VIRGILE	3820548		Dentiste	Dentiste généraliste	Partiellement conventionné
<input type="checkbox"/>	FREDECO	JOHNYS	3820587		Dentiste	Dentiste généraliste	Partiellement conventionné
<input type="checkbox"/>	LEON	SCUFFELU	3820528		Dentiste	Dentiste généraliste	Partiellement conventionné
<input type="checkbox"/>	COMHE	LEONIE	3820521		Dentiste	Dentiste généraliste	Partiellement conventionné
<input type="checkbox"/>	FRANCOIS	VAN CHIEU	38 78527		Dentiste	Dentiste généraliste	Non-conventionné
<input type="checkbox"/>	FREDECO	OSIE	38 78527		Dentiste	Dentiste généraliste	Non-conventionné
<input type="checkbox"/>	HETHAUS	JACQUES	38 72 988		Dentiste	Dentiste généraliste	Non-conventionné
<input type="checkbox"/>	ANNIE	VAN DER PLASTEN	38 709 90		Dentiste	Dentiste généraliste	Non-conventionné
<input type="checkbox"/>	LAURENCE	DEBICHER	38 748 00		Dentiste	Dentiste généraliste	Non-conventionné
<input type="checkbox"/>	OSBESSE	VERHEVEN	38 78 716		Dentiste	Dentiste généraliste	Non-conventionné

Taille de la page: 500

Page 1 sur 1 élément(s) 1 à 17 sur 17

Lors de la création des affiches, le montant des suppléments sera saisi automatiquement en tenant compte des données que vous avez enregistrées.





Supprimer des employés

Dans cette liste, il est également possible de supprimer rapidement plusieurs prestataires de soins de santé. Des cases à cocher se trouvent à l'extrême gauche de la liste. Elles permettent de sélectionner simultanément plusieurs prestataires de soins.

Pour supprimer des prestataires de soins de santé, vous pouvez cliquer sur le bouton « Supprimer » en haut à droite de la liste. En cliquant sur ce bouton, une fenêtre pop-up s'affichera pour vous demander si vous êtes sûr de vouloir supprimer le nombre de prestataires de soins sélectionnés.

Une fois avoir cliqué sur le bouton « confirmer », ils sont définitivement supprimés de la liste.



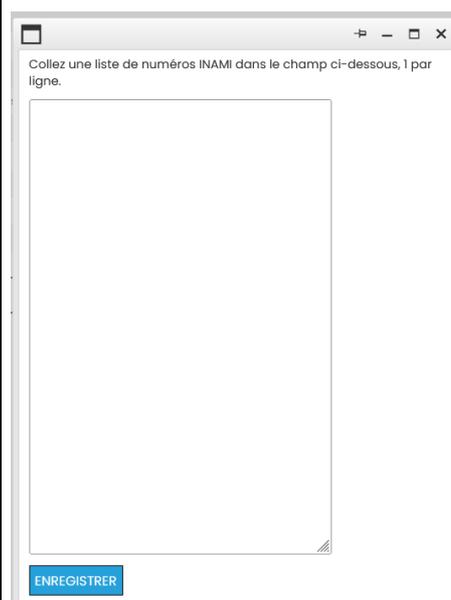
## Importer des employés

La possibilité d'importer des prestataires de soins de santé a également été déplacée de la page d'aperçu à la page de profil.

Lorsque votre organisation commence à utiliser l'outil Affichage, vous avez normalement déjà transmis une liste complète des prestataires de soins de santé travaillant dans votre organisation. Il est également possible d'importer de nouveaux prestataires de soins. Pour ce faire, vous pouvez cliquer sur le bouton « Importer ». Une fenêtre pop-up apparaît.



Comme décrit dans la fenêtre pop-up, vous pouvez importer ici un ou plusieurs prestataires de soins de santé. Vous pouvez les saisir vous-même ou importer la liste à partir d'un programme tel que bloc-notes. Un numéro INAMI par ligne (il peut s'agir d'un numéro à 12 chiffres avec qualification, les numéros INAMI sont automatiquement extraits et placés dans la liste). Si le numéro INAMI a été trouvé dans notre système, il sera importé et sera visible dans la liste des prestataires de soins de santé.



Tarif de convention

A l'extrême gauche de la liste, il y a la colonne « Utiliser le tarif de convention ». Cette colonne contient des cases à cocher. Ces cases ne peuvent être cochées que pour les prestataires de soins non conventionnés ou partiellement conventionnés.

Lorsque la case est cochée, cela signifie que le prestataire de soins non conventionné ou partiellement conventionné travaille au tarif de convention et ne facture donc pas de supplément. Le prestataire de soins figurera sur les affiches de groupe avec les prestataires de soins conventionnés et non avec les prestataires de soins non conventionnés.

## 5. Affiches

Qu'est-ce qui sera mentionné sur les affiches?

- Le statut de la convention ;
- Par disposition remboursable la plus courante: le remboursement de l'assurance obligatoire, la part personnelle et le supplément maximal ;
- Pour les prestataires de soins travaillant dans les maisons médicales: le prix de revient des soins fournis dans le cadre du paiement forfaitaire.

Où l'affiche doit-elle être visible?

Le(s) affiche(s) sur les honoraires doivent être affichées dans un endroit visible :

- Dans le cabinet (par exemple dans la salle d'attente);
- Dans les hôpitaux où le prestataire de soins travaille en ambulatoire et pour son propre compte (par exemple dans le cabinet);
- Par les canaux en ligne, si le prestataire de soins de santé en possède un (par exemple un site web).

*BesCo SRL*

[info@besco.be](mailto:info@besco.be)

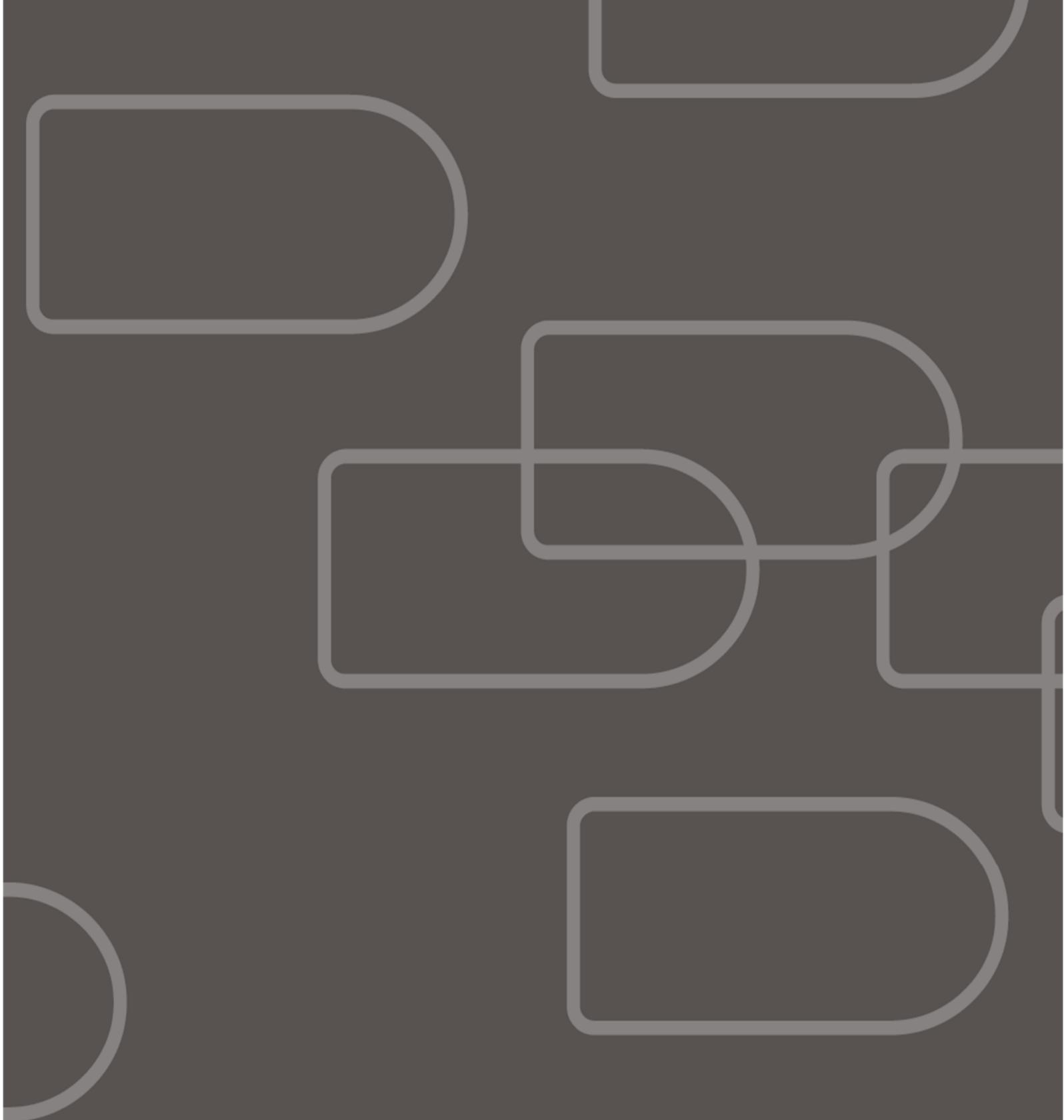
*Aardbruggenstraat 81*

[econodat@besco.be](mailto:econodat@besco.be)

*3570 Alken*

[www.besco.be](http://www.besco.be)

*011 48 53 10*



**B**ESCO

eCoNoDat

eCoMæDat

eCoFæDat

StemæTo



